Sommaire n° 1622 du 06.09.2019

1 Déclaration

Quand communiquer les comptes étrangers des 'associations' au PCC ?

3 Procédure

Taxation subsidiaire : un dégrèvement après réclamation peut être annulé

6 Réglementation anti-blanchiment

Registre 'UBO': quid des 'filiales' des sociétés cotées en bourse ?

7 TVA

Exigibilité de la TVA : les nouvelles règles pour notaires, architectes, etc.

EN BREF

12 Jurisprudence

Impôts sur les revenus

- Art. 49 CIR 92 Frais exposés après la cessation de l'activité professionnelle Gand, 8 janvier 2019
- <u>Art. 205ter CIR 92 Déduction pour capital à risque et comptabilité irrégulière Gand, 18</u> décembre 2018
- Art. 376 CIR 92 Moment de la réalisation, rectification des comptes annuels et dégrèvement d'office Gand, 8 janvier 2019

Impôts locaux

• <u>Principe d'égalité - Taxe d'environnement communale et principe d'égalité - Trib. Bruges, 22 octobre 2018</u>

14 Circulaires

- <u>Tax shelter oeuvres audiovisuelles/oeuvres scéniques. Déclaration à l'I.Soc. pour l'ex. d'imp. 2019</u>
- Taxe d'affichage

14 Divers

- <u>Divers</u> <u>Détachement d'agents fiscaux auprès de la police fédérale : modifications</u>
- Région flamande Limitation des droits 'GDPR' lors d'une enquête fiscale 'en préparation' : délai

15 Au Moniteur

• du 27 août au 2 septembre 2019

15 Indice

• août 2019

16 Revue de presse